

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

688^{EME} REUNION

26 MAI 2017

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCLXXXVIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 688^{ème} réunion tenue le 26 mai 2017, a adopté la décision qui suit sur les conclusions de la Retraite du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur la mise en œuvre des Conclusions des retraites précédentes du Conseil de paix et de sécurité et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016 :

Le Conseil,

1. **Félicite** le Gouvernement de la République du Rwanda pour avoir accueilli la Retraite du CPS sur la mise en œuvre des Conclusions des retraites précédentes du Conseil de paix et de sécurité et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016, qui a eu lieu du 3 au 5 mai 2017, à Kigali, au Rwanda. Le Conseil **exprime également son appréciation** à la République d'Ouganda, Président du CPS pour le mois de mai 2017, pour la bonne conduite de la Retraite ;
2. **Rappelle** ses décisions antérieures sur les méthodes de travail du CPS, en particulier le communiqué [PSC/PR/Comm(LXXXV)] de sa 85^{ème} réunion tenue le 8 août 2007, par lequel le Conseil a décidé de revoir régulièrement ses méthodes de travail et de les ajuster en tant que de besoin ;
3. **Décide** d'adopter officiellement les Conclusions de la Retraite du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur la mise en œuvre des Conclusions des retraites précédentes du Conseil de paix et de sécurité et des décisions connexes adoptées de 2007 à 2016 (Conclusions de Kigali). Le Conseil **décide en outre** de soumettre les Conclusions de Kigali à l'approbation de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa 29^{ème} session ordinaire, prévue du 3 au 4 juillet 2017, à Addis-Abéba, Ethiopie ;
4. **Décide** de revoir régulièrement ses méthodes de travail et de les ajuster, en tant que de besoin, afin de permettre au Conseil de traiter plus efficacement des menaces à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.